

CADRE DE VIE

Collecte des encombrants



Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique sans gêner la circulation.

28
DÉC
2020

📍 Commune de Guermentes [↗](#)

👤 SIETREM

la bonne présentation de vos encombrants

Maximum autorisé : 1 m³

ACCEPTÉ



Canapés, chaises, tables, meubles, planches, tapis...



Tables à repasser, ferrailles, séchoirs à linge...



Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique sans gêner la circulation.

REFUSÉ



Pots de peinture, bidons d'huile, gravats, pneus, grillage, batteries, pièces détachées de voitures, déchets verts...



Les DEEE ne sont pas acceptés. Vous devez les apporter en magasin ou à la déchetterie.



Les sacs ou les cartons fermés, les ordures ménagères, les tas trop volumineux...



